



### 3. URBANISME

#### **Demande de dérogation mineure relative à l'immeuble du 229, 2<sup>e</sup> Rue Est**

##### 3.1. *Résolution no 21-08-499*

**ATTENDU** que madame Noémie Parent-Fillion a fait la demande pour une dérogation mineure concernant l'immeuble du 229, 2<sup>e</sup> Rue Est de Palmarolle car en ferment les murs de la galerie de l'immeuble, la marge de recul avant de 10 m n'est plus respectée ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme suggère au conseil municipal d'accepter la demande ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 229, 2<sup>e</sup> Rue Est.

---

### 4. DEMANDES ET AUTORISATIONS

#### 4.1. **Demande d'acquisition d'une partie de ruelle qui longe le lot 49**

**ATTENDU** que monsieur Jeannot Goulet a manifesté son intérêt d'acheter une partie de ruelle qui longe le lot 49 sur la 2<sup>e</sup> Avenue Est et lui appartenant;

**CONSIDÉRANT** que la vente d'une partie de la ruelle n'apporte la création d'aucune nouvelle entreprise;

**CONSIDÉRANT** que la vente d'une partie de la ruelle ne consolide la viabilité d'aucune entreprise déjà existante;

**CONSIDÉRANT** que la vente d'une partie de la ruelle n'apporte la création d'aucun emploi;

**CONSIDÉRANT** que la vente d'une partie de la ruelle n'apporte la création d'aucun nouveau service à la population;

**CONSIDÉRANT** que la vente d'une partie de la ruelle n'apporte aucune augmentation de service déjà existant;

**CONSIDÉRANT** que le requérant dispose d'un terrain avec façade à la rue de dimension identique à ses voisins lui permettant de se construire une entrée correspondant à son besoin;

**CONSIDÉRANT** que le terrain visé n'est pas à vendre;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Le conseil municipal accuse réception du dépôt de la présente et reporte le point à la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

4.2. **Demande d'abrogation de la résolution 180-10**  
*Résolution 21-08-500*

**ATTENDU** que monsieur Éric Mercier demande que le conseil municipal abroge la résolution no 180-10 concernant l'avenue Robert;

**ATTENDU** que la servitude nuit au développement commercial à l'implantation d'un bâtiment aux fins de l'entreprise;

**ATTENDU** que la municipalité ne maintiendra pas la servitude de l'avenue Robert sur le lot 5 048 527;

**ATTENDU** que tous les frais concernant cette modification à la servitude seront assumés par monsieur Mercier;

**ATTENDU** qu'il n'y aura pas de développement résidentiel dans ce secteur puisqu'il n'y a pas de servitude;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la demande de monsieur Éric Mercier pour l'abrogation de la résolution 180-10.

---

5. **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**  
*Résolution no 21-08-501*

**ATTENDU** que conformément aux dispositions du Code municipal; la Municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**ATTENDU** que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu :

**QUE** la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 juillet 2021, présentés par la technicienne comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de trente-neuf mille huit cent trente-quatre et soixante-quatorze cents (39 834.74 \$);

**QUE** la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-sept mille cinq cent soixante-douze et soixante-cinq cents (27 572.65\$);

**QUE** la liste des salaires versés, au 31 juillet 2021, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-neuf mille cinq cent vingt-huit et quatre-vingt-quatre cents (29 528.84\$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Véronique Hince, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

---

## 6. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

---

## 7. PÉRIODE D'INFORMATION

- Sensibilisation des citoyens sur l'économie d'eau potable;
- Comité du 100<sup>e</sup> de Palmarolle;
- Demande pour ajout de sable à la plage municipale du chemin des Montagnards;
- Dépôt MTQ redressement rang 8-et-9 Ouest;
- Montant additionnel accordé dans le cadre du programme de la TECQ pour la période 2019-2023;
- Maison des aînés – Rapports à amender et prolongation délais de validation.

---

## 8. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

### 8.1. Changement de la limite de vitesse dans les secteurs résidentiels

**ATTENDU** qu'un projet de changement de limitation de vitesse soit déposé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Le conseil municipal reporte le point à la prochaine séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

### 8.2. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement des trottoirs de la rue Principale, des trottoirs du pont de la rue Principale, du pont du rang 4 et 5 Ouest et une portion de chemin de 1 km du rang 4 et 5 Ouest

*Résolution 21-08-502*

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyée par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise et mandate la directrice générale Véronique Hince à aller en appel d'offres pour le déneigement des trottoirs de la rue Principale, des trottoirs du pont de la rue Principale, du pont du rang 4 et 5 Ouest et une portion de chemin de 1 km du rang 4 et 5 Ouest et les sites orphelins sur la rue Principale qui ne sont pas déneigés par les entrepreneurs, pour l'année 2021-2022.

8.3. **Stantec – Document d’appel d’offres pour la réfection du rang 8 et 9 Ouest**

*Résolution 21-08-503*

**ATTENDU** que suite à la demande de la Municipalité de Palmarolle, la firme Stantec a envoyé leur document d’appel d’offres pour la réfection du rang 8 et 9 Ouest;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal a pris connaissance du document d’appel d’offres pour le rang 8 et 9 Ouest soumis par la firme Stantec.

8.4. **Plan et devis préliminaire pour la 13<sup>e</sup> Avenue**

*Résolution 21-08-504*

**ATTENDU** que suite à la demande de la Municipalité de Palmarolle, la firme Stantec a envoyé leur document d’appel d’offres pour la 13<sup>e</sup> Avenue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal a pris connaissance du plan et devis préliminaire pour la 13<sup>e</sup> Avenue soumis par la firme Stantec.

8.5. **Programme d’aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération**

*Résolution 21-08-505*

**ATTENDU** le conseil municipal de Palmarolle a pris connaissance des modalités d’application du volet Redressement et Accélération du Programme d’aide à la voirie locale;

**ATTENDU** que les interventions visées dans la demande d’aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d’intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle s’engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l’ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivant :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**ATTENDU** que le chargé de projet de la municipalité, Mme Véronique Hince, directrice générale, secrétaire-trésorière, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal de Palmarolle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**9. DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

**Responsabilités et dossier des élus**

*9.1. Résolution no 21-08-506*

**ATTENDU** que les dossiers administratifs sont gérés par la mairesse suppléante et par la directrice générale;

**ATTENDU** qu'un (1) seul élu peut siéger par comité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** les membres du conseil municipal ont statué que les responsabilités et les dossiers assignée aux élus(es) municipaux sont établis comme suit :

DOSSIERS ET COMITÉS	RESPONSABLE
Bibliothèque	Michelle
Comité citoyens (CLSC, CHSLD)	Aline Lyne
Comité consultatif d'urbanisme	Aline Lyne
Comité développement de Palmarolle (CDP)	Aline Michelle
Comité embellissement	Véronique
Comité Jeunesse de Palmarolle	Véronique
Comité Loisirs	Véronique
Comité PFAE	Lyne

Comité Politique familiale MADA	Aline Lyne Véronique
Comité ressources humaines	Aline Lyne Véronique
Comité sécurité civile et publique	Jacques
Comité de travail	Aline Jacques Véronique
Infrastructures	Jacques
Lots intramunicipaux et environnement	Michelle
Maison des aînés	Aline
OH Lac Abitibi	Lyne
Réseau d'eau potable et d'eaux usées	Jacques
Sécurité incendie	Jacques
Voirie	Jacques

### **Déclaration des intérêts pécuniaires**

#### 9.2. *Résolution no 21-08-507*

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal a pris connaissance des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil soumis par madame Véronique Hince, directrice générale et secrétaire-trésorière.

## **10. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

### 10.1. **Adoption du règlement no 327 modifiant le règlement no 321 constituant un comité consultatif d'urbanisme** *Résolution no 21-08-508*

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la modification au règlement a été donné le 5 juillet 2021 par la conseillère Lyne Vachon;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement no 327 modifiant le règlement 321 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**12. SUJETS DIVERS (VARIA)**

---

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 21-08-509*

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 21 heures et 10 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Aline Bégin  
Mairesse suppléante

---

Véronique Hince  
Directrice générale,  
Secrétaire-trésorière